

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-91

présenté par
M. Tardy

ARTICLE 24**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	1 000 000
<i>Dont titre 2</i>	0	1 000 000
Vie de l'élève	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Enseignement technique agricole	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	1 000 000	0
<i>Dont titre 2</i>	0	0
TOTAUX	1 000 000	1 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Comme évoqué en commission, il y a bien une stagnation des crédits alloués aux TICE (Technologies de l'Information de la Communication pour l'Enseignement).

En 2015, le bleu budgétaire faisait état de 10,28 millions d'euros (AE=CP). Le bleu 2016 fait état du même montant.

Cet amendement vise à questionner cette stagnation, indépendamment du financement du plan numérique qui est issu de crédits en provenance du PIA, et qui concerne une sélection d'établissement.

Au-delà, il convient de favoriser l'équipement de tous les établissements, et la demande dans ce domaine est forte et croissante. C'est le sens de cet amendement d'appel.

[Nota : En application des dispositions de la loi organique relative aux lois de finances, cette opération consisterait techniquement à retirer des crédits à hauteur de 1 million d'euros du titre 2

(dépenses de personnel) du programme 140 pour les reverser au profit de l'action n°8 du programme 214.]